

## CONTRAT QUARTIERS 2030

# APPEL A PROJETS PROGRAMMATION 2025 NOTE DE CADRAGE LA PORTE DU HAINAUT

### A - PREAMBULE

La nouvelle génération des contrats de ville « *Quartiers 2030* » a pour objectif d'**amplifier la mobilisation de tous** afin de permettre aux quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville-2030 a fixé les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville. Dans ce cadre, la Porte du Hainaut a signé le 10 avril 2024 avec les cofinanceurs du Contrat Quartiers 2030 son Contrat de Ville 2024-2030. Le contenu du contrat de ville est recentré sur **les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.**

Les services de l'Etat ont été présents au côté de La Porte du Hainaut tout au long de l'élaboration du Contrat Quartiers 2030. Les villes ont été fortement impliquées dans la démarche d'écriture des déclinaisons communales qui se poursuivra fin 2024 et début 2025.

Les partenaires du droit commun (*Département, CAF, France travail, CPAM, ARS, bailleurs, ...*) se sont fortement mobilisés lors de groupes de travail partenariaux.

Cette mobilisation de tous concerne aussi le cadre financier de la programmation unique. Les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, CAF, ARS, Jeunesse et Sports...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques :

- **Le droit commun** correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation...) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans faire référence à la notion de QPV. Ces **politiques de droit commun** relèvent des compétences de toutes les institutions signataires du Contrat de Ville.
- **Les moyens de la politique de la ville** seront concentrés dans les quartiers les plus en difficulté, dits quartiers politique de la ville, et également dans le périmètre de la géographie complémentaire déterminée par La Porte du Hainaut.

**Dans cette logique, l'Appel à Projets** relatif à la programmation politique de la ville sera **unique** à l'ensemble des crédits spécifiques Etat, Région, La Porte du Hainaut et communes. L'ensemble des dossiers sollicitant des crédits spécifiques seront instruits par un **comité partenarial**.

Les demandes de subventions devront être déposées sur la **plateforme Démarches Simplifiées** avant le 30 novembre 2024 selon les modalités précisées dans la présente note de cadrage.

L'instruction partagée se fait selon un calendrier et un tableau de programmation uniques pour l'ensemble des dispositifs (Hors FIPDR - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la

Radicalisation, dispositif instruit à l'échelle de la Préfecture de Lille). Les actions sollicitant du F.I.P.D.R sont cependant inscrites dans cette programmation renforçant ainsi la cohérence de l'ensemble des projets orientés en direction des quartiers prioritaires.

## **B - TERRITOIRES CONCERNES**

A l'occasion de l'élaboration de la nouvelle contractualisation Politique de la Ville, la géographie prioritaire a fait l'objet d'une actualisation sur la base des critères déterminés par la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014. Les données INSEE relatives aux revenus prises en compte sont celles de 2019. A l'issue de négociations entre les services de l'Etat et les maires des communes concernées, de nouveaux périmètres ont été définis qui ont pris effet à la signature du Contrat Quartiers 2030 pour la période 2024-2030.

En complément des quartiers prioritaires ainsi définis (QPV), La Porte du Hainaut souhaite que les partenaires du Contrat Quartiers 2030 puissent continuer à accompagner les territoires les plus vulnérables et présentant des caractéristiques socio-économiques similaires à celles des QPV mais ne répondant pas aux critères de densité de population ou de continuité urbaine.

Dans le cadre du présent appel à projets, il est donc attendu que les actions proposées concernent prioritairement les habitants des territoires précisés ci-après.

### **1. LA GEOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES REGLEMENTAIRES (QPV)**

Ils sont au nombre de 12 sur le territoire de La Porte du Hainaut et concernent 10 communes. Il est à noter que certains quartiers voient leur périmètre être sensiblement modifié; il en résulte que le nombre d'habitants résidant en QPV sur La Porte du Hainaut se porte désormais à 34 187, soit 21% de la population du territoire.

La liste des quartiers prioritaires est reprise en annexe de la présente note de cadrage.

### **2. LA GEOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE**

Sur la base de la circulaire nationale du 31 août 2023 et en s'appuyant sur la part des ménages pauvres dans la population, La Porte du Hainaut a identifié une géographie complémentaire avec 8 quartiers supplémentaires qui nécessitent d'être également pris en compte dans la nouvelle contractualisation et qui regroupent 7 000 habitants (voir liste en annexe).

## C – ORIENTATIONS THEMATIQUES DE LA PORTE DU HAINAUT

Les actions déposées par les porteurs de projets doivent obligatoirement s'inscrire dans une des priorités thématiques définies ci-après.

### 1. ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTES

Les dispositifs d'insertion professionnelle et d'emploi sont existants et nombreux sur le territoire de La Porte du Hainaut. Et la nouvelle réforme avec la loi du Plein Emploi de Décembre 2023 instaure le Comité Local pour l'Emploi (Etat, Région, Conseil Départemental, PLIE, France Travail, Mission Locale et Cap Emploi). L'enjeu de la mobilisation de ce droit commun dans les quartiers prioritaires, se pose donc avec toujours plus d'importance et doit être investi en priorité.

L'agglomération de La Porte du Hainaut porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui accompagne les personnes les plus éloignées dans la construction de leur parcours professionnel en vue d'une insertion durable et en lien avec leur projet de vie. Son action s'appuie notamment sur la mobilisation de la Clause d'Insertion, des Ateliers Chantiers d'Insertion ou encore d'un marché de formation complémentaire à celui développé par la Région.

Depuis 2021, la Porte du Hainaut, en copilotage avec la Déléguée du Préfet délégué pour l'Egalité des Chances, anime une Cité de l'Emploi du Denaisis. A ce titre elle est aussi identifiée comme un partenaire mobilisable pour les habitants sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la porte de Hainaut.

Pour cette orientation thématique, la volonté de La Porte du Hainaut est de permettre aux habitants des quartiers et de sa géographie complémentaire, d'accéder à un parcours d'insertion professionnelle et de formation sécurisé et individualisé.

La concertation partenariale est au cœur de la réussite de ces parcours d'insertion. Celle-ci est animée par l'axe 1 Insertion Emploi du Contrat Ville, le service Insertion Emploi et la Cité de l'Emploi de La Porte du Hainaut.

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville viennent renforcer les actions de droit commun existantes sur le territoire et ont vocation à soutenir, en priorité les actions permettant :

#### **1. De poursuivre et de développer des actions d'aller-vers pour les publics éloignés et de mobiliser de nouveaux publics afin de les inscrire vers une insertion sociale et professionnelle.**

Il s'agit de repérer, accueillir, informer et accompagner des personnes sans emploi qui ne sont pas ou plus inscrites dans un parcours d'insertion. Ces actions permettront d'aller vers ces publics, de les informer sur les dispositifs existants tant au niveau de la formation qu'au niveau de l'accès à l'emploi, de les orienter vers les dispositifs adéquates, d'améliorer le premier accueil et de consolider le suivi de ces publics.

Ces actions pourront se mettre en place avec le soutien des médiatrices de la Cité de l'emploi qui viendra conforter le repérage, l'identification de ces publics.

#### **2. De favoriser les suites de parcours et les opportunités d'accès à l'emploi des**

- 3 -

### **publics en difficultés et tout particulièrement :**

- *Le public « Jeune », afin de faciliter l'Orientation professionnelle en ouvrant des perspectives sur le monde professionnel, en facilitant l'accompagnement individuel des jeunes par un professionnel (mentorat, pair aidance).*
- *Les Familles monoparentales, avec des accompagnements autour de la levée des freins suivants : la garde d'enfants (à but d'insertion, modes de garde solidaire/système d'entraide), la mobilité physique et psychique... Ces accompagnements devront favoriser l'estime de soi, le soutien à la parentalité.  
Une attention particulière sera portée aux projets visant l'accès ou le retour à l'emploi des femmes.*
- *Les Allocataires des minimas sociaux, en favorisant la recherche de terrains d'immersion à proximité du lieu de vie et la découverte de métiers dans la mise en place de parcours d'insertion professionnelle.*

### **3. De soutenir des actions d'insertion par le sport et/ou la culture permettant une remobilisation des habitants des quartiers autour d'une insertion professionnelle.**

### **4. D'accompagner les initiatives entrepreneuriales et la mobilisation des entreprises :**

- Par la structuration d'un accompagnement complet (sensibilisation à la création, détection et soutien à l'émergence de projets, accès aux financements) à la création d'activité économique et à l'entrepreneuriat, en collaboration avec la BGE et Nord Actif,
- Par le rapprochement des entreprises et des habitants des quartiers mais aussi des entreprises et des structures de l'insertion par l'activité économique,
- En lien avec sa feuille de route ESS de La Porte du Hainaut, par le soutien à l'émergence de projets dans les territoires de la géographie prioritaire.  
Des projets pourront également correspondre à la sensibilisation et la montée en compétence des acteurs locaux de l'ESS, ou encore la qualification de dynamiques collectives et bénévoles, à vocation sociale ou de services, en valeurs économiques.

#### Modalités de suivi des actions de l'axe 1 :

Pour l'ensemble des actions, un tableau de suivi des participants sera demandé selon une trame définie par la Porte du Hainaut afin de pouvoir étudier les parcours et les suites de parcours des participants en lien avec le Service Insertion Emploi de la Porte du Hainaut.

Ce tableau sera revu tous les trimestres lors des Revues de Projets de l'Animation de l'Axe 1.

Un comité de pilotage spécifique Porte du Hainaut et Etat sera demandé aux porteurs de l'Axe 1.

Des Revues de Projets de l'Axe 1 seront programmées sur l'année afin de faciliter les échanges entre porteurs de l'axe 1.

## **2. AMELIORER LA SANTE DES HABITANTS**

La Porte du Hainaut porte à l'échelle de ses 47 communes un Contrat Local de Santé, qui est articulé autour de 3 grandes orientations stratégiques:

- Agir en faveur de l'accès aux soins des habitants en renforçant l'attractivité du territoire et en soutenant et facilitant les initiatives d'installation des professionnels de santé du territoire,
- Agir en faveur de la santé de la femme et de l'enfant dans le cadre du programme des 1 000 premiers jours de la vie,
- Favoriser la prévention des cancers par la promotion du dépistage organisé des cancers.

Auxquelles s'ajoutent une orientation transversale: mettre le numérique au service de la santé.

Le CLS, constitue un premier niveau de coordination et de partenariat avec les professionnels de santé, tous statuts et domaines d'activités reconnus. Aussi, dans un premier temps, les actions proposées dans le cadre de la programmation politique de la ville 2025 visant à décliner ces 3 axes stratégiques au plus près des habitants des quartiers prioritaires seront encouragées.

Dans un deuxième temps, les projets soutenus financièrement par La Porte du Hainaut, dans le cadre des crédits spécifiques Politique de la Ville, doivent s'inscrire dans une perspective d'amélioration des parcours individuels de santé et de soin par le biais d'actions collectives, véhiculant des messages positifs vers le grand public afin de rééquilibrer dans l'esprit de chaque personne la perception d'un capital santé à entretenir et renouer ainsi avec une démarche active régulière.

Par ailleurs, sur l'axe thématique santé du contrat de ville, La Porte du Hainaut souhaite créer et animer un Atelier Santé Ville (ASV). Celui-ci aura charge de coordonner l'ensemble des partenaires de proximité pour un meilleur repérage des besoins à l'échelle des quartiers prioritaires et encourager les actions de remobilisation, de prévention et de sensibilisation au plus près des habitants.

Si dans ce cadre, tout au long de 2025, des priorités santé seront co-construites avec les structures de proximité, il est néanmoins souhaité pour la programmation 2025 d'accompagner en priorité des actions ou projets autour de:

- L'accès aux droits, notamment pour les personnes porteuses de handicap et les personnes âgées,
- la prévention dans tous les champs santé de la vie quotidienne, dans une logique concertée avec les personnes, et ce, afin d'évaluer, d'éviter, de combattre les risques et d'accompagner les changements de pratique,
- La prévention autour des troubles d'anxiété, d'inquiétude ainsi que les troubles du comportement et des émotions,
- La santé affective, émotionnelle et sexuelle des jeunes.

Enfin, tout comme en 2024, la Porte du Hainaut soutient le programme Vivons en Forme (VIF) sur les thématiques d'une alimentation saine, de la pratique d'une activité physique et sur le bien vieillir.

Ces formations spécifiques sont financées par La Porte du Hainaut via le programme VIF, à l'échelle de l'arrondissement, en complément du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Par conséquent, le financement d'actions similaires ne sera pas privilégié dans le cadre de la thématique « santé » du contrat de ville.

### 3. FAVORISER LES PARCOURS DE REUSSITE EDUCATIVE

Pour la programmation 2025 Politique de la Ville, l'axe « favoriser les parcours de réussite éducative » souhaite prioriser les projets nouveaux afin d'accompagner les parcours de publics spécifiques:

- Les élèves du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés dans les secteurs d'éducation prioritaire REP/REP+
- Les publics en situation d'illettrisme
- Les familles monoparentales et les pères
- La petite enfance, en partenariat avec les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

La lutte contre le décrochage scolaire était un enjeu affirmé de l'appel à projets 2024. Cet enjeu réapparaît comme étant prioritaire en 2025 dans la mesure où cela correspond à une réalité toujours préoccupante au sein des territoires de la géographie prioritaire Politique de la Ville. La Communauté

d'Agglomération sera attentive aux actions qui pourront bel et bien se compléter avec le droit commun de l'Éducation Nationale en la matière, en utilisant des leviers d'intervention complémentaires tels que:

- l'ouverture culturelle et sportive,
- Le mentorat,
- l'éducation aux médias et à l'information,
- l'ouverture à la culture scientifique,
- ou encore l'accompagnement des collégien(ne)s à des parcours d'orientation choisis et non subis.

Une synergie avec la Stratégie Jeunesse/Éducation Populaire 15-25 ans de La Porte du Hainaut sera également recherchée pour les projets Politiques de la Ville qui s'inscrivent auprès de cette tranche d'âge.

Enfin en 2025, La Porte du Hainaut, consciente de l'importance du Programme de Réussite Educative (PRE), poursuivra sa dynamique d'accompagnement et de mise en réseau de ces dispositifs sur le territoire. À cet effet La Porte du Hainaut se propose d'accompagner techniquement et financièrement les communes qui sont dotées d'un PRE labellisé par les services de l'État. Les communes non-dotées d'un Programme de Réussite Éducative peuvent aussi solliciter l'appui de La Porte du Hainaut pour étudier l'opportunité de la mise en place d'un PRE sur leur périmètre communal

#### 4. SOUTENIR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE JUSTE ET EQUITABLE

Dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, le territoire de la Porte du Hainaut a inscrit un nouvel enjeu prioritaire; celui de la transition écologique. En cohérence avec ses politiques portées au sein de la collectivité: le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PAT (Projet Alimentaire Territorial), cette approche de la transition écologique sera déclinée dans les quartiers prioritaires en lien avec leurs deux programmes d'actions.

Pour la programmation 2025 du Contrat de Ville, trois volets seront priorités sur cet axe: l'alimentation, la mobilité, et la précarité énergétique.

##### **Décliner le Projet Alimentaire Territorial dans les quartiers prioritaires**

- Soutenir les démarches d'éducation à une alimentation saine et durable.
- Promouvoir l'offre de proximité (travailler l'accessibilité physique et financière)
- Développer et animer un réseau d'approvisionnement de l'aide alimentaire (structuration d'une filière).
- Poursuivre le développement du réseau des jardins partagés et l'autoproduction (utilisation du foncier transitoire / Actions de solidarité pour la culture des jardins non entretenus > vers un
  - o « archipel nourricier »)
- Accompagner les nouvelles obligations de tri et compostage (loi anti-gaspillage de février 2020
  - o / tri à la source de ces biodéchets).

**Lutter contre la Précarité Énergétique:** Poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs et des habitants à la précarité énergétique.

##### **Désenclaver les quartiers par une offre de mobilité inclusive**

- Améliorer la connaissance et l'accessibilité de l'offre de transports en commun auprès des personnes vulnérables.

- Travailler la construction d'une compétence mobilité (se repérer et se diriger, construire un itinéraire, aller chercher l'information, mise en pratique...).
- Développer la pratique du vélo en prenant en compte les freins spécifiques aux QPV
- Soutenir les initiatives de mobilité solidaire (covoiturage solidaire, garage solidaire...)

## 5. GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut porte depuis 2023 un Laboratoire valenciennois des violences conjugales et intrafamiliales, en lien avec la CAVM, le parquet de Valenciennes, la sous-Préfecture, le Département, la CAF et l'Education Nationale. Ce dispositif partenarial vise avant tout à améliorer la prise en charge des victimes et permettre un meilleur accompagnement des auteurs.

Pour cela, il est indispensable que les personnels d'accueil des structures de proximité soient réactifs. Ainsi, dans le cadre de cet appel à projet 2025, une attention sera portée aux dispositifs permettant aux professionnels de La Porte du Hainaut d'améliorer le repérage, l'écoute et la prise en charge des victimes.

Pour cela, la formation des professionnels accueillant du public prioritaire constitue un enjeu majeur.

De plus, et parce que les violences puisent leurs sources dans l'éducation et les stéréotypes de genre qui y sont véhiculés, une attention particulière sera apportée aux projets innovants mettant la prévention du public (jeune et moins jeune) au premier plan.

Enfin, les dispositifs permettant aux femmes en QPV de sortir du cycle de la violence et de s'émanciper (vie culturelle, levée des freins, développement de projet professionnel, développement de projets collectifs, etc.) seront soutenus.

Suite aux émeutes urbaines de juin 2023, la nécessité de recréer du lien avec les adolescents et les jeunes adultes s'est réaffirmée. Pour cela, La Porte du Hainaut souhaite renforcer la présence d'adultes dans les quartiers (médiation sociale, prévention spécialisée) et encourage les actions permettant de renouer un dialogue sain et apaisé entre habitants, élus et forces de l'ordre.

En lien avec les territoires dotés de Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD/CLSPD), La Porte du Hainaut pourra soutenir les initiatives intercommunales visant à apaiser les quartiers et leurs habitants (conflits de voisinage, sécurité routière etc.).

Toujours dans une logique de prévention, et en lien avec l'axe Santé du Contrat de ville, La Porte du Hainaut souhaite travailler plus spécifiquement sur les conduites addictives et leurs conséquences. Les projets déposés devront viser une ou plusieurs des finalités suivantes:

- Faire évoluer les représentations associées aux produits psychoactifs, aux jeux d'argent (dont les paris-sportifs) et aux écrans pour une meilleure connaissance des risques et dommages associés chez les différents publics (enfants, jeunes, adultes, parents, professionnels...);
- Faire reculer "l'âge des expérimentations", notamment par la création d'un environnement familial protecteur;
- Réduire les consommations de produits psychoactifs et des comportements addictifs, et/ou des usages réguliers et excessifs;
- Réduire l'insécurité liée aux trafics.

Ces axes de travail pourront voir le jour au travers d'interventions ponctuelles (événements importants)

ou grâce à un travail de fond en lien avec des structures bien ciblées (clubs sportifs, maisons de quartier etc.). Seront donc soutenues les actions permettant de sensibiliser à la fois les professionnels du territoire (repérage et accompagnement) ainsi que le public en lien avec les dispositifs déjà existants.

Enfin, au regard de l'actualité internationale, il est nécessaire de retravailler collectivement sur le phénomène des radicalisations. Pour cela, la prévention primaire retrouvera sa place centrale en formant et informant les professionnels de terrain et en sensibilisant les habitants des quartiers. En lien avec l'axe apprentissage, une attention particulière sera portée aux projets mettant en avant l'éducation à l'utilisation des outils numériques et aux médias. Sur cette thématique, les projets doivent nécessairement être travaillés en amont avec les services de l'Etat.

## 6. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LE LOGEMENT

Le territoire de La Porte du Hainaut reste marqué par son histoire industrielle minière et sidérurgique. Ces territoires, dont le potentiel patrimonial n'est pas toujours valorisé, sont confrontés à des problèmes de coupures urbaines et d'enclavement. Les questions de mobilité urbaine et de requalification des espaces publics y constituent de véritables enjeux.

En complémentarité de l'ensemble des politiques publiques (peuplement, rénovation du parc de logements, etc), il convient donc de lutter contre les phénomènes de relégation sociale et spatiale et de favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires.

Un travail partenarial se renforce avec les services de la Direction Attractivité Territoriale, Résidentielle et Touristiques afin de développer le volet cohésion sociale dans les projets de renouvellement urbain.

Au-delà de la question du logement, le fait d'habiter, dans son acception large, porte également sur les questions liées au cadre de vie et aux relations sociales. Ce sont des composantes essentielles de la vie quotidienne des habitants.

Pour pallier ces difficultés urbaines et sociales, les crédits Politique de la Ville viennent renforcer le droit commun et auront vocation à soutenir les actions permettant de:

- Créer les conditions de diffusion d'une démarche active de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Plus précisément, il s'agira de soutenir les territoires volontaires pour les accompagner dans leur démarche de qualification globale du cadre de vie (tranquillité publique, usages des espaces publics et espaces communs, formation des habitants/collectifs d'habitants aux fonctions urbaines...) et mener des concertations locales de suivi.
- Renforcer et qualifier les démarches participatives et d'appropriation citoyenne pour favoriser la capacité à agir des citoyens
  - o Il s'agit de soutenir les démarches d'accompagnement des habitants, notamment en direction de ceux résidant dans les quartiers en mutation urbaine et de les accompagner pour qu'ils deviennent acteurs du changement de leur environnement (association à la mise en œuvre des interventions, appropriation des projets, appropriation des lieux de vie...)
- Soutenir le développement et l'accompagnement des projets de qualification des espaces résidentiels, notamment en prenant appui sur les outils disponibles (Fonds de Travaux Urbains, dispositif d'abattement TFPB...).
- o Ex : accompagnement des projets d'aménagement de proximité, actions participatives (jardins partagés, chantiers éducatifs, auto-réhabilitation accompagnée...)
- Soutenir les actions qui participent à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne, notamment les actions qui peuvent être complémentaires aux orientations identifiées dans le champs de l'axe 4 « soutenir une transition écologique juste et équitable ».



- o Ex : agriculture urbaine et alimentation, gestion des déchets et des encombrants, économie circulaire et durable, déplacement et mobilité...
- Développer une démarche égalitaire dans les projets d'aménagement en favorisant la place et la parole des filles et des femmes dans toutes les phases d'élaboration d'un projet d'aménagement urbain (encourager la formation des professionnels et des habitants, accompagner des démarches d'éducation populaire...). A ce titre, La Porte du Hainaut souhaite faire émerger et soutenir des « territoires laboratoires ».
- Co-construire en lien avec les services du Renouveau Urbain de La Porte du Hainaut, des projets d'aménagement avec les habitants sur le « foncier transitoire » afin de favoriser l'appropriation des espaces collectifs publics.

## D - AXES TRANSVERSAUX

En complément des orientations thématiques, 6 axes transversaux ont été définis dans l'objectif de venir apporter de nouvelles réflexions, approches et pratiques au sein des orientations prioritaires.

### ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation des habitants ne se décrète pas mais elle se construit et s'accompagne. Dans cette logique inscrite au contrat quartiers 2030, La Porte du Hainaut a pour ambition, en cohérence avec les enjeux de son Projet de Territoire:

- De travailler sur une démarche globale de participation citoyenne favorisant l'expression individuelle et collective et d'amener chacun à s'exprimer en tant qu'acteur de l'intérêt général.
- De renforcer et d'encourager les dynamiques existantes dans les quartiers:
  - En s'appuyant sur les différentes formes de démocraties participatives (comités de quartiers, comités d'usagers, comité citoyen, conseils citoyens ...), afin d'ouvrir la participation,
  - En proposant des alternatives d'implication dans les projets de cohésion sociale et en accompagnant les habitants dans l'appropriation des changements urbains,
  - En proposant des temps de formation adaptés aux citoyens engagés.

### LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

Aujourd'hui en France, près de 2.5 million de personnes sont en situation d'illettrisme, soit 7% de la population. Ce taux passe à 14% dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'illettrisme concerne 20% des allocataires du RSA et 51% des personnes confrontées à l'illettrisme sont en activité professionnelle.

A ce titre, et dans le cadre du nouveau contrat quartiers 2030, La Porte du Hainaut soutiendra les projets visant :

- La sensibilisation et la formation des acteurs
- Le repérage et l'orientation des personnes en situation d'illettrisme.
- L'accompagnement des publics et l'apprentissage

## LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET ENCOURAGER L'EGALITE FEMMES-HOMMES

La Porte du Hainaut, dans la continuité de son plan d'action réalisé en 2021, accompagne les structures dans le développement de projets de prévention et de lutte contre les discriminations.

Pour cela, la levée des freins du public féminin en quartiers prioritaires, l'implication des pères pour une parentalité partagée et la prévention des stéréotypes auprès des plus jeunes sont des exemples d'approches à privilégier.

Par ailleurs, avec le handicap et l'origine, la discrimination liée au genre est encore trop normalisée. A ce titre, La Porte du Hainaut souhaite créer, soutenir et rendre visible les actions visant à réduire ces atteintes aux constructions identitaires.

Par conséquent, la recherche seule de la mixité dans le cadre d'une action ne sera pas considérée comme suffisant pour répondre à l'enjeu de l'égalité femmes-hommes.

## ENCOURAGER LES DEMARCHES D'ALLER VERS ET DE MEDIATION

*« L'aller vers est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics. »*

Cette démarche se multiplie sous différentes formes sur le territoire. Néanmoins, on constate encore que de nombreux habitants n'ont pas accès à leurs droits et vivent isolés.

La Porte du Hainaut souhaite insister sur l'importance de repérer précocement les situations de vulnérabilité, d'obtenir la confiance et l'adhésion des personnes afin de les réinscrire vers les dispositifs de droit commun.

Ainsi, une attention particulière sera portée sur le déploiement de l'« aller vers » dans toutes ces configurations (formations des professionnels, méthodologie expérimentale, communication, porte à porte, comités d'habitants, etc.)

## FAVORISER L'INCLUSION NUMERIQUE

L'inclusion numérique vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui favorisent son inclusion sociale et économique.

Que ce soit dans la sphère professionnelle, privée, scolaire, sociale ou encore économique, les usages numériques sont désormais incontournables et sont source de nouvelles vulnérabilités. L'enjeu pour la Porte du Hainaut est d'éviter les exclusions sociales, notamment pour les habitants les plus éloignés de ces usages dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Porte du Hainaut, par le biais de sa Stratégie Numérique, travaille à rendre le numérique accessible

à toutes et tous en permettant aux habitants des quartiers de bénéficier des opportunités offertes et en les préparant aux nouvelles compétences et aux nouveaux métiers mais aussi en leur donnant les premières clés pour être des citoyens éclairés dans la société numérique.

En complément et dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville, la Porte du Hainaut soutiendra la mise en œuvre d'actions permettant de résorber les exclusions numériques, palier la fracture digitale et accompagner les habitants des quartiers prioritaires dans un parcours de formation aux usages.

## ENCOURAGER L'ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE

« Notre société est face à un véritable tsunami sociétal d'inactivité physique et de sédentarité » déclarait en 2024 le cardiologue François Carré, appuyé par le fait que les enfants et les adolescents passent en moyenne entre 3 et 4 heures par jour devant un écran.

Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques et au cœur d'une année où l'activité physique et sportive est déclarée comme la Grande Cause Nationale, La Porte du Hainaut encourage la mise en œuvre de projets de remobilisation des publics des quartiers prioritaires en voie de décrochage et éloignés de la pratique sportive. Ces projets seront nécessairement développés par et/ou avec les clubs sportifs du territoire.

De plus, une attention particulière sera portée aux projets mettant le développement du vélo au cœur de leurs objectifs, en lien avec les politiques déjà existantes portées par La Porte du Hainaut et ses partenaires (La Maison du Vélo, ADAV etc.).

Enfin, le développement de la pratique du sport pour le public féminin et les personnes en situation de handicap représentent un enjeu majeur à travailler collectivement.

Au-delà simplement du « bouger plus », l'objectif global de cette démarche mobilise des approches autour du sport-santé, de l'insertion par le sport et de la promotion de l'activité physique pour tous.

## E - LES LOGIQUES A METTRE A EN ŒUVRE

### LA QUESTION DU DROIT COMMUN

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, les actions inscrites dans le Contrat Quartiers 2030 ne devront pas se focaliser uniquement sur la sollicitation des crédits spécifiques Politique de la Ville, mais bien rechercher prioritairement à mobiliser les moyens des politiques publiques de droit commun.

### LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES USAGERS

La participation des habitants est un point essentiel dans la démarche de la Politique de la Ville. L'appropriation de l'action par les usagers permet à la fois une mobilisation renforcée et un renouvellement des publics habituels. La participation doit donc être un élément important inscrit dans

la démarche de chaque action de proximité et apparaître clairement dans la présentation du projet. Les habitants, acteurs et destinataires des actions de proximité doivent être associés à chaque étape : conception, organisation, mise en œuvre et évaluation.

## F - MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

### CREDITS CONCERNES

L'appel à projets concerne les financements suivants:

- **Etat:** les crédits spécifiques « Politique de la Ville », Atelier Santé Ville, Programme de Réussite Educative, Ville Vie Vacances;
- **Région:** les crédits de droit commun et les crédits spécifiques Politique de Ville (se référer au cadre d'intervention régional joint en annexe)
- **Département:** les crédits de droit commun (se référer au cadre d'intervention régional joint en annexe)
- **CAF:** les crédits de droit commun
- **Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut:** les crédits de droit commun et les crédits spécifiques Politique de la Ville

Une action peut être financée par La Porte du Hainaut si sa portée est communautaire et si elle entre dans le champ de l'intérêt communautaire.

Une action peut être financée par une commune si sa portée est communale. Plusieurs communes peuvent également co-financer une action de portée intercommunale.

### CALENDRIER

10 septembre 2024	Lancement de l'appel à projets pour la programmation 2025
18 octobre 2024	Journée d'information et appui aux porteurs de projets – Site Minier de Wallers Arenberg
30 novembre 2024	Date limite de dépôt des projets sur Démarches Simplifiées
2 déc -10 janv 2025	Pré-instruction interne La Porte du Hainaut
15-29 janvier 2025	Co-instructions partenariales
24 février 2025	Délibération Conseil Communautaire (sous réserve des décisions du COPIL)
Mars 2025	Validation de la programmation 2025 en comité de pilotage

ATTENTION ! Les notifications des décisions vous seront transmises par chaque financeur, une fois que les délibérations seront prises au sein des différentes institutions.

Tout commencement d'exécution avant la notification de la décision se fait sous l'entière responsabilité de la structure.

## CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Les associations loi 1901, bailleurs sociaux, établissements publics, collectivités territoriales et autres organismes à but non lucratif sont éligibles au dépôt de projets sur la plateforme « démarches simplifiées ». Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro de SIRET.

## PRESENTATION DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être détaillés et complets, contenir les éléments précis permettant d'apprécier la qualité et la pertinence des actions. S'il s'agit d'une demande de renouvellement d'action, un bilan intermédiaire qualitatif, quantitatif et financier arrêté au 31 août 2024 devra obligatoirement être transmis. Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

## LIEU DE DEROULEMENT DES ACTIONS

Chaque dossier doit définir de façon précise et certaine les quartiers en géographie prioritaire où se déroulera l'action. Il importera de définir en amont de la réalisation de l'action une méthode permettant d'identifier l'origine géographique des bénéficiaires.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets déposés pour l'année 2025 doivent être en conformité avec les priorités définies dans le Contrat Quartiers 2030 et la présente note de cadrage (orientations thématiques et/ou axes transversaux). Le cas échéant, il convient de répondre aux priorités des autres appels à projets (FIPDR, Département...).

## REGLES GENERALES DE FINANCEMENT

Pour les crédits spécifiques État, les demandes de subvention ne peuvent pas être inférieures à 5 000€.

Les taux de co-financement de l'État sur les crédits Politique de la Ville sont les suivants:

- 80% maximum pour des actions innovantes
- 50% maximum pour les actions reconduites
- 30% pour les actions reconduites à réorienter vers le droit commun en 2026

Pour les crédits spécifiques de La Porte du Hainaut, les associations, CCAS, Caisses des Ecoles, peuvent (sous réserve de l'éligibilité de leur projet) être cofinancées par des crédits communautaires. Par contre, les communes membres de La Porte du Hainaut ne peuvent pas, en tant que maître d'ouvrage, être subventionnées par leur groupement au titre d'une action de fonctionnement.

En outre, le cofinancement d'une action par La Porte du Hainaut et une commune n'est possible que si les crédits sont fléchés sur des dépenses spécifiques et distinctes.

---

## CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Le décret n°2Q21-1947 du 31 décembre 2021, publié au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> janvier 2022, a mis en place le Contrat d'Engagement Républicain. Désormais, toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément auprès d'une collectivité territoriale ou des services de l'Etat, doit s'engager, lors du dépôt de sa demande, à respecter les engagements qui figurent dans ce contrat (joint au présent appel à projets).

## PROCEDURE ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les porteurs de projet déposant une demande de subvention dans le cadre de la programmation sont présumés accepter les conditions de la présente note de cadrage.

La procédure de dépôt des demandes de subvention Politique de la Ville est entièrement dématérialisée.

Pour La Porte du Hainaut, cette demande est accessible via la plateforme « Démarches Simplifiées » via le lien qui vous est communiqué par le Service Cohésion Sociale, Démocratie Participative et Egalité Femmes- Hommes.

Le dépôt des dossiers sera possible entre le 10 septembre et le 30 novembre 2024. Les dossiers déposés après cette date seront considérés irrecevables.

Un tutoriel « Usager » est joint au présent appel à projets afin de faciliter votre démarche.

Il est par ailleurs conseillé de rassembler l'ensemble des documents nécessaires avant de commencer la saisie de votre demande:

- Numéro de SIRET
- Liste des dirigeants de l'association
- Délégation de pouvoir (si la démarche n'est pas réalisée par le Président
- Dernier rapport d'activité de l'association
- Derniers comptes approuvés de l'association
- Dernier rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant
- Relevé d'identité bancaire ou postale au nom de l'association

Des pièces complémentaires pourront être demandées, notamment si le porteur de projet dépose pour la première fois une demande de subvention auprès du Service Cohésion Sociale.

---

## DEPOT SUR LA PLATEFORME DAUPHIN POUR LES SOLLICITATIONS DES CREDITS ETAT

Après validation du projet en Comité du Pilotage du Contrat Quartiers 2030 (mars 2025), les porteurs sollicitant les crédits spécifiques de l'Etat et dont l'action a été validée déposeront leur dossier complet (pièces administratives et pièces financières comprises) sur la plateforme *Dauphin* de l'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>, onglet « obtenir une subvention »).

Le portail DAUPHIN ne permettant pas d'identifier les actions réalisées à l'échelle de l'arrondissement, il est demandé aux porteurs de projet concernés de déposer un dossier pour chaque Contrat de Ville (La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole). Le budget prévisionnel doit préciser et séparer, pour chaque territoire, les sollicitations respectives des crédits de l'Etat et de chaque communauté d'agglomération, en veillant à respecter le prorata des personnes accompagnées sur le territoire.

---

## PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

L'instruction se déroule en deux temps:

- Une première étape déterminera la recevabilité ou non des dossiers déposés (avis recevable ou irrecevable) selon les critères définis préalablement et, le cas échéant, la réorientation vers un dispositif de droit commun.
- Une seconde étape déterminera le financement ou non des actions déposées (avis favorable ou défavorable). Les avis définitifs seront validés en Comité de Pilotage, sous réserve des procédures de décision propres à chaque institution sollicitée.

Avant le dépôt des dossiers sur l'extranet DAUPHIN, les actions portées à l'échelle communale et cofinancées par les communes devront avoir été validées par les exécutifs locaux (Bureau, commission...). A ce stade une délibération du Conseil municipal n'est pas requise.

## SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

Pour chaque action financée, au moins une réunion de suivi et un comité de pilotage devront être organisés par le porteur du projet, où tous les financeurs seront invités.

Un calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts, indiquant les dates et lieux de déroulement des actions, devra être fourni aux financeurs dès la validation de l'action.

Des indicateurs d'évaluation devront être définis au sein du dossier, en amont de la mise en œuvre de l'action. Ils devront permettre d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé ainsi que sur le ou les quartiers.

### Prorogation

Les actions qui ne pourront pas se terminer au 31/12 peuvent faire l'objet d'une prorogation jusqu'au 30 juin de l'année suivante. Cette prorogation doit être justifiée et sera étudiée au cas par cas. L'opérateur doit:

- Pour les financements Etat: avant le 31/12, adresser un courrier à l'attention de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances justifiant la demande de report.
- Pour les financements de La Porte du Hainaut: avant le 31/12, adresser un courrier à l'attention de M. le Président de La Porte du Hainaut justifiant la demande de report

---

## G - VOS CONTACTS ET REFERENTS LOCAUX

**IMPORTANT:** Il est obligatoire de prendre contact avec les référents locaux avant de procéder au dépôt du dossier sur Démarches Simplifiées.

Les chefs de projet Politique de la Ville et les Délégués du Préfet sont des personnes ressources à ne pas négliger. Elles et ils peuvent accompagner les porteurs de projet : aide au montage de projet, rôle facilitateur dans la mise en réseau, conseils dispensés pour bien flécher les demandes de financement (droit commun/crédits spécifiques, Etat/Région, etc.).

## LA PORTE DU HAINAUT - REFERENTS THEMATIQUES ET TERRITORIAUX

NOM - Prénom	Fonction	Référent thématique	Référent axe transversal	Territoire	Email
ARNOULD Isabelle	Responsable du Service Insertion Emploi et du PLIE	Emploi / Insertion		CAPH	iarnould@agglo-porteduhainaut.fr
DEJARDIN Alexia	Cheffe de projet	Emploi / Insertion	Inclusion numérique	Denaisis	adejardin@agglo-porteduhainaut.fr
LEFORT Laurie	Cheffe de projet	Santé	Egalité femmes hommes et lutte contre les discriminations	Nord / Amandinois	lfort@agglo-porteduhainaut.fr
MOCKELYN Alexis	Chef de projet	Réussite éducative	Accès à la culture	Nord / Amandinois	amockelyn@agglo-porteduhainaut.fr
TRIOUX Mathilde	Cheffe de projet	Transition écologique	Participation citoyenne	Denaisis	mtriaux@agglo-porteduhainaut.fr
DE NEVE Rémi	Chef de projet	Tranquillité publique, lutte contre les VIF	Accès au sport	Denaisis	rdeneve@agglo-porteduhainaut.fr
BENSAHNOUN Samyra	Cheffe de projet	Cadre de Vie et Logement	“Aller vers” et médiation	Nord / Amandinois	sbensahnoun@agglo-porteduhainaut.fr

## PREFECTURE DU NORD – DELEGUES DU PREFET DELEGUE POUR L'EGALITE DES CHANCES



MEHU Brigitte	Communes de Denain, Douchy les Mines, Louches, Escaudain, Roeux	Brigitte.mehu@nord.gouv.fr
TELLIEZ Pierre	Communes de Raismes, Wallers, Escautpont, Saint Amand les Eaux	<a href="mailto:pierre.telliez@nord.gouv.fr">pierre.telliez@nord.gouv.fr</a>

#### REGION HAUTS DE FRANCE

Arnaud SEVERIN, Chargé de mission – Service Cohésion Sociale et Urbaine  
[Arnaud.severin@hautsdefrance.fr](mailto:Arnaud.severin@hautsdefrance.fr)

#### DEPARTEMENT DU NORD

Pierre CORNETTE, Chargé de Projet de Territoire  
[Pierre.CORNETTE@lenord.fr](mailto:Pierre.CORNETTE@lenord.fr)  
 Cécile VERVACKÉ, Chargée de mission Politique de la Ville  
[Cecile.vervacke@lenord.fr](mailto:Cecile.vervacke@lenord.fr)

#### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Laetitia MANCHON - Responsable d'Unité de Territoire - Agence de Valenciennes  
[laetitia.manchon@caf59.caf.fr](mailto:laetitia.manchon@caf59.caf.fr)

#### LA PORTE DU HAINAUT - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Pour tout renseignement concernant le dépôt et le suivi administratif des dossiers de demande de subventions, vous pouvez contacter Vanessa BOULART, assistante administrative et financière:

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h

Email: [vboulart@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:vboulart@agglo-porteduhainaut.fr)

Par téléphone: 03.27.09.92.76